Élection de l'Orateur

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur Fraser, tout d'abord, j'aimerais bien faire comprendre que nous n'avons pas été consultés non plus sur cette question. Au cours des 18 derniers mois nous nous étions habitués à l'être sur un certain nombre de questions.

Des voix: Bravo!

M. Broadbent: C'est peut-être là un signe des temps. Pour en revenir aux choses sérieuses, je voudrais, au nom du Nouveau parti démocratique, signaler que nous appuyons la désignation du député de Sudbury (M. Jerome). En assumant les fonctions de ce poste important, il succède, bien sûr, à un homme exceptionnel, M. Lamoureux, qui réunissait à un très haut degré des qualités exceptionnelles: l'esprit, l'intelligence et l'impartialité. Nous espérons que le député de Sudbury suivra les traces de M. Lamoureux, qui avait établi des normes élevées. Nous lui offrons nos vœux les meilleurs.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur Fraser, je suis très heureux de constater que l'ensemble des députés me reconnaît commme chef du Crédit social.

La proposition du très honorable premier ministre (M. Trudeau) nous plaît, étant donné que l'honorable député de Sudbury (M. Jerome) est un homme de devoir. Il habite d'ailleurs une région voisine de la mienne, le nord-est de l'Ontario, alors que je suis du nord-ouest du Québec. Nous n'avons pas tellement voyagé ensemble, mais je connais suffisamment l'honorable député de Sudbury pour croire en son impartialité, qui est la qualité première d'un orateur.

Nous avons été gâtés depuis une douzaine d'années par M. Lucien Lamoureux qui était un excellent orateur, et je souhaite que l'honorable député de Sudbury suive ses traces. Cela signifie qu'il doit être impartial, qu'il doit reconnaître l'existence ou la présence de chacun des députés à la Chambre. Je déplore, comme le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) le disait tantôt, le fait qu'avant la nomination d'un orateur, le premier ministre n'ait pas cru bon de consulter les représentants des autres partis politiques dans cette enceinte, comme il avait l'habitude de le faire auparavant avec le chef de l'opposition officielle.

Ceci ne nous empêche toutefois pas de reconnaître le bien-fondé de la nomination suggérée par le premier ministre, et nous souhaitons à l'honorable député de Sudbury longue vie comme Orateur de la Chambre. Nous lui souhaitons beaucoup de succès, pas trop d'embêtements de la part des députés ou des partis. Nous n'avons pas l'intention d'en créer. Si c'est nécessaire, nous le ferons, mais nous ne «forcerons pas la note.»

Nous sommes heureux de cette suggestion, et je répète que nous souhaitons au nouvel Orateur la satisfaction à assumer ses responsabilités. [Traduction]

• (1110)

Le greffier de la Chambre déclare la motion adoptée, nemine contradicente, et M. James Jerome, député de Sudbury, dûment élu Orateur de la Chambre.

M. Jerome est conduit au fauteuil présidentiel par le très honorable P. E. Trudeau et l'honorable Mitchell Sharp.

M. l'Orateur: Honorables députés, je tiens à exprimer à la Chambre mes humbles remerciements pour le grand honneur qu'elle a bien voulu me faire en me choisissant comme Orateur.

Si ces quelques mots vous semblent familiers, c'est qu'ils ont été prononcés par tous les Orateurs de la Chambre depuis une centaine d'années, ainsi que par ceux d'autres Parlements depuis plusieurs centaines d'années. Sans doute convient-il que chaque Orateur les reprenne à son compte, car quiconque se mêle de changer la tradition a tôt fait de constater que le sens profond d'une phrase aussi simple lui avait échappé. Vous avez beau vouloir dire ces choses dans vos propres mots, elles ne sonnent jamais aussi bien; sachons donc que certaines traditions sont plus que de simples traditions, et qu'elles sont précieuses à d'autres titres. Peut-être M. l'Orateur ferait-il bien de s'arrêter à cette nouvelle idée au moment d'assumer ses fonctions.

C'est un honneur, naturellement, de faire partie de la Chambre des communes, un honneur que nous partageons tous, un honneur très spécial que nous confèrent ceux qui sont les juges suprêmes, au sein de notre régime démocratique. C'est un grand honneur d'assumer les fonctions de député, mais c'en est un plus grand encore, que vous seuls pouvez comprendre vraiment, de recevoir l'approbation des députés eux-mêmes. Le travail que nous accomplissons ici semble parfois intéressé, destiné à apporter des avantages à un particulier ou à un parti. Mais nous nous rendons tous compte que nous faisons ici un travail d'une grande importance au nom du peuple canadien, non seulement pour leurs droits personnels mais aussi en montrant à tous les Canadiens que les changements doivent être apportés par la loi et dans l'ordre, en respectant les principes démocratiques. Aussi chacune de nos séances doit inspirer nos citoyens.

Qu'on me demande de présider ces importantes séances—car manifestement nous ne pouvons les tenir sans que quelqu'un assume le rôle d'orateur—est pour moi un honneur bien plus grand que tous ceux qui m'ont été faits jusqu'ici et, à mon avis, incomparable à tout autre qui puisse m'être fait à l'avenir.

L'honneur entraîne évidemment pour moi l'obligation de faire le travail du mieux possible et—cela va sans dire—d'y consacrer toujours mes meilleurs efforts. Je tiens à assurer aux députés de tous les partis représentés à la Chambre, pour qu'il n'y ait pas le moindre doute à ce sujet, que le respect de cette obligation est une considération que je place avant toutes les autres. Qu'il s'agisse de loyauté de parti, de considérations personnelles, d'amitié ou d'autre chose, cette considération sera toujours primordiale. Je ferai de mon mieux. Je ne contenterai pas toujours tout le monde. Mais si je peux remplir ce rôle de mon mieux sans perdre le respect et la bienveillance que vous m'avez accordés au début, car c'est là une condition essentielle, je serai plus heureux à la fin qu'au début.